observateurs civils. Leur participation -- sans parler des activités simultanées menées par des organismes de secours non gouvernementaux -- exige que les commandants militaires adoptent une approche globale. Cela permet à tous les intervenants de prendre part à la planification et au déroulement de la mission et d'en assurer la coordination du début à la fin.

Les éléments qui constituent les missions ont changé, et il en est de même de la nature et de l'étendue des activités. Dans l'ancienne Yougoslavie, la ligne de démarcation entre le maintien de la paix et l'aide humanitaire s'est estompée. En Somalie, les troupes canadiennes sont engagées dans une action coercitive directement liée à une mission humanitaire. Peut-être faudrait-il forger une nouvelle expression pour désigner ce type d'intervention, comme celle de «maintien de la paix à des fins de protection».

Nos efforts vont désormais au-delà du maintien de la paix et englobent la «consolidation de la paix», dont le but est de prévenir la reprise du conflit. Nous avons joué ce rôle en Namibie, au Salvador et au Cambodge. C'est aussi la consolidation de la paix que viseront les opérations onusiennes qui succéderont à l'action coercitive en Somalie.

Il va sans dire que la planification de ce large éventail de rôles et d'activités constitue une tâche énorme. Nous avons toujours dressé nos plans en appliquant un ensemble de critères à chaque nouvelle demande de mission. Ces critères nous ont aidés à évaluer les probabilités de succès des missions et, jusqu'à présent, ils nous ont bien servis. Toutefois, quelques-unes des nouvelles missions dépassent les limites de ces critères. Nous devons donc les réexaminer, et c'est ce que nous faisons.

Or, de nos jours, quel que soit le bien-fondé des demandes, nous devons tenir compte de facteurs autres que les critères dont je viens de faire mention; il s'agit des contraintes en matière de personnel et de financement. À vrai dire, nous atteignons maintenant les limites de ce que nous pouvons faire avec les ressources mises à notre disposition. Nous devons donc trouver le moyen de préserver un équilibre entre le maintien de la paix et nos autres responsabilités en matière de défense.

Tout d'abord, nous devons tenir compte du personnel. Les effectifs réguliers des Forces canadiennes sont appelés à diminuer de 14 p. cent sur une période de six ans. Cette compression est assez importante, compte tenu de nos engagements. En 1989, la Force régulière comptait 87 000 membres. Aujourd'hui, ses effectifs sont de 81 000 et ils devraient descendre à 75 000 d'ici à 1995-1996.

Contrairement à la Force régulière, les réserves sont en pleine expansion. En fait, leurs effectifs sont déjà passés de 22 000 à 27 000 personnes au cours des quatre dernières années et ils continueront d'augmenter pour atteindre les 40 000 d'ici à la fin des années 90. L'essentiel de cette expansion profitera aux forces terrestres, lesquelles assument la plus grande part des opérations de maintien de la paix.